

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DU SIEDMTO

Séance du 26 Mars 2025

Délibération n°013D2025

Objet : Finances – Participations financières des structures adhérentes pour 2025

Secrétaire de séance : BEZINS Jean-Pierre

Nombre membres :			
<i>En exercice : 115</i>	<i>Présents : 72</i>	<i>Votants : 78</i>	<i>Absents/Excusés : 43</i>
Date convocation : 12/03/2025		Date de l'affichage : 12/03/2025	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six du mois de Mars, à 19 heures, le Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUTREAU Sophie, BARBIER Jacqueline, BOUNOUA Laure, BERTHELOT Delphine, BERTON Muriel, DA SILVA Carole, DEFONTAINE Sophie, FROMAGEOT Isabelle, GAURIER Isabelle, GUBLIN Florence, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, LALLEMAND Sandrine, MARLIEN Audrey, OCKOCKI Sophie, PICOT Sylvia, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise

Messieurs AGRAPART Franck, ASSIER Roger, AUBRY Christophe, BABY Gérard, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOUCHET Christian, BOURDON Michel, BOURIEZ Geoffrey, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAPOTEL Christian, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, CRETOLLE Eric, DECHARMES Dominique, DEZOBRY Bruno, DOREZ Gérard, DREYFUS Jean-Christophe, DYON Patrick, FRANCOIS Quentin, GEOFFRIN Etienne, GUENARD Raphaël, HAMPE Jean-Claude, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, LABROUSSE Alain, LAPIQUE Jacques, LENRUME Patrick, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Bernabé, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Jean-Pierre, MICHEL Alain, MINISINI William, MOUILLAT Philippe, OUDIN Cédric, PAILLEZ Wlady, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROULET Bernard, ROUSSELOT Robert, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VAUDIN Jean-Marie, VERON Jérôme.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, MEIRHAEGHE Sonia, NICOLODI Julia, PASCAUD Aurore (pouvoir DECHARMES Dominique), ROSSETTI Corinne,
Messieurs AUVY Thomas, BERGERAT Gérard, BLOUQUIN Pascal, BOURGOIN Michel (pouvoir à CHAMBON Hervé), CORDIER Dany, FRISON Pierre, GENET Patrick (pouvoir JOANOT Pascal), GUICHARD Olivier, LAURENT Francois (pouvoir à CHAUCHEFOIN Daniel), LEFEVRE Jean-Christophe, ROUAIX Michel (pouvoir à ROULET Bernard), SCHMIDT Xavier (pouvoir JACQUINET Olivier), THIERRY Clément

Assistaient :

JANNY Philippe.

formant la majorité des membres en exercice.

SUITE DE LA DELIBERATION n°013D2025
(Page 2 sur 3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 quater,
Vu les statuts du SIEDMTO,
Considérant le besoin de financement du SIEDMTO,
Vu l'avis du Bureau en date du 5 Mars 2025,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer la part fixe des participations financières des collectivités d'un montant de **2 865 277 €** comme suit :

- Communauté de Communes des Lacs de Champagne	779 195 €
- Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »	582 036 €
- Communauté de Communes Venduvre Soulaines	664 379 €
- Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne	57 180 €
- Troyes Champagne Métropole	782 487 €

DECIDE de fixer les composantes de la part fixe comme suit pour l'année 2024 :

- 8 levées de bac par an
- 15 accès en déchèterie

DECIDE de voter les tarifs de la part variable 2024 comme suit :

Taille du foyer	Dotation de bac *	Prix unitaire de la levée au-delà de 8	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire d'un sac prépayé à partir du 6 ^{ème}
1 personne	80 litres	2,05 €	2,00 €	2,50 €
2 et 3 personnes	120 litres	3,07 €		
4 à 6 personnes	240 litres	6,25 €		
7 personnes et plus	360 litres	9,21 €		
Collectif	770 litres	19,69 €		

DECIDE que la part variable d'un montant de **398 532 €** se décomposera comme suit :

Part variable 2024			
Communauté	TOTAL	Part des levées supplémentaires	Accès et apports en déchèteries
Communauté de Communes Venduvre Soulaines	94 352 €	93 770 €	582 €
Communauté de Communes des Lacs de Champagne	104 715 €	103 657 €	1 058 €
Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »	70 519 €	69 823 €	696 €
Troyes Champagne Métropole	123 380 €	121 694 €	1 686 €
Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne	5 566 €	5 524 €	42 €

SUITE DE LA DELIBERATION n°013D2025
(Page 3 sur 3)

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON
2025.03.27 20:32:55 +0100
Ref:8447308-12680822-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON